Revue de l'histoire des religions

Revue de l'histoire des religions

4 | 2012 Varia

Vincent PETIT, Église et Nation. La question liturgique en France au XIX^e siècle

Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« Histoire »), 2010, 199 p., 24 cm, 18 €, ISBN 978-2-7535-1014-2.

Sylvio Hermann De Franceschi



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/rhr/8013

DOI: 10.4000/rhr.8013 ISSN: 2105-2573

Éditeur

Armand Colin

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012

Pagination: 557-560 ISBN: 978-2200-92796-7 ISSN: 0035-1423

Référence électronique

Sylvio Hermann De Franceschi, « Vincent Petit, Église et Nation. La question liturgique en France au xixe siècle », Revue de l'histoire des religions [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 24 janvier 2013, consulté le 22 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/rhr/8013; DOI: https://doi.org/10.4000/rhr. 8013

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Vincent PETIT, Église et Nation. La question liturgique en France au XIX^e siècle

Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« Histoire »), 2010, 199 p., 24 cm, 18 €, ISBN 978-2-7535-1014-2.

Sylvio Hermann De Franceschi

RÉFÉRENCE

Vincent PETIT, Église et Nation. La question liturgique en France au XIX^e siècle, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (« Histoire »), 2010, 199 p., 24 cm, 18 €, ISBN 978-2-7535-1014-2.

- Issu d'une thèse de doctorat d'histoire contemporaine soutenue en Sorbonne en 2008 et dont il n'est qu'une partie, l'ouvrage de Vincent Petit se présente d'emblée comme un essai, et il en a certes les limites, mais aussi la vivacité et même la jubilatoire alacrité. Pendant longtemps, l'histoire universitaire a délaissé les questions liturgiques au motif douteux, mais légitimé par un anticléricalisme qui, pour être larvé, n'en était pas moins avéré, que la liturgie, immuable, ne pouvait être objet historique. Il faut se réjouir conséquemment de voir les historiens investir désormais pleinement un champ qui avait dû depuis longtemps leur revenir aussi de droit.
- Nourrie de la réflexion de Marcel Gauchet et aussi de celle, plus ancienne mais toujours profondément inspirante, d'Alphonse Dupront, la présente étude est une ample méditation sur la romanisation de l'Église catholique à l'époque contemporaine et se présente comme une première approche des principales étapes qui jalonnent, au XIX^e siècle, l'émergence progressive de ce que Philippe Boutry a appelé « une théologie de la visibilité ». L'auteur le rappelle : « La réforme tridentine a fait de la liturgie une des voix du magistère » (p. 29). Retraçant à grands traits au début de son ouvrage le processus de romanisation des normes liturgiques en France, Vincent Petit dresse un

utile état des lieux à la fin du XVIII^e siècle, montrant la prédominance évidente du rite parisien dans le royaume. Liturgies « néo-gallicanes » qui marquent l'affirmation de la puissance royale et qui inspirent une partie des canons du synode de Pistoie (1786), condamné par la Bulle Auctorem fidei du 28 août 1794, qui est l'acte fondateur d'un lent mouvement de réaffirmation de l'autorité pontificale dans l'Église : « Si le retour à une discipline antique et à une liturgie épurée est ainsi condamné, c'est que ces revendications partent d'un prolégomène inacceptable pour le magistère romain, celui d'un obscurcissement des vérités dans l'Église » (p. 35). La volonté de reprise en main manifestée par le souverain pontificat s'intègre à une ecclésiologie intransigeante inséparable d'une « seconde Contre-Réforme dévotionnelle », pour reprendre une analyse de Marina Caffiero. V. P. note d'ailleurs l'importance croissante des questions liturgiques au sein des activités menées par les institutions romaines spécialisées, telles la Congrégation des rites ou encore l'Académie liturgique, fondée par Benoît XIV, relevée en 1840, approuvée par Grégoire XVI en 1842 et réorganisée en 1854 par Pie IX.

- Capitale, évidemment, l'œuvre de dom Guéranger, à qui l'auteur consacre de précieuses pages, participe du moment intransigeant qui caractérise l'histoire de l'Église romaine et de la papauté durant le premier XIX^e siècle: « Les travaux de dom Guéranger exposent une analyse historique sous-tendue par une apologétique unitaire et intransigeante qui répond à une ambition résolument militante, celle de précipiter le ralliement des diocèses français à la liturgie romaine » (p. 39). V. P. met en valeur l'influence mennaisienne sur les conceptions ecclésiologiques qui animent la démarche de dom Guéranger; il insiste à juste titre sur l'importance revêtue, auprès de dom Guéranger, par le programme d'études encyclopédiques et la méthode historique que prône Lamennais. La romanité ecclésiale doit se donner à voir à travers l'apparat liturgique : « Tel qu'il est conçu par dom Guéranger, le chant restauré doit l'être en fonction d'une valeur technique et d'une valeur contemplative, mais aussi répondre à une signification théologique qui rend l'Église visible, réelle, dans l'accomplissement du culte public, en association du peuple chrétien » (p. 46). Les caractères imprescriptibles de la liturgie catholique doivent être l'antiquité, l'universalité, l'autorité et l'onction, qui procède de la sainteté. Dès lors, les cadres sont prêts qui permettent de disqualifier l'« hérésie antiliturgique », soit celle qui s'attaque aux formes légitimes du service divin et dont les principaux tenants historiques sont les réformateurs, les jansénistes et les défenseurs de la philosophie des Lumières. Pour dom Guéranger, l'hérésie antiliturgique est destructrice de la Tradition; au contraire son combat pour la restauration d'une liturgie authentiquement catholique est-il geste ecclésiologique de vérité.
- Des lourds enjeux d'ecclésiologie qui supportent la question liturgique témoignent les fréquentes polémiques françaises du XIX^e siècle, auxquelles Vincent Petit consacre plusieurs chapitres de son ouvrage. Si les articles organiques du Concordat de 1801, et en particulier l'article 39, prévoyaient une unification de la liturgie catholique en France, il reste qu'en 1814, la situation était encore très contrastée : 22 diocèses suivent le rite romain, 20 le rite parisien et 18 des rites particuliers. Le mouvement de romanisation repart en 1839, lorsque l'évêque de Langres, Mgr Parisis, décide d'adopter pour son diocèse la liturgie romaine. En 1840 et en 1841 paraissent les deux premiers volumes des *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, et à partir de 1846, les partisans d'une romanisation liturgique bénéficient du soutien inconditionnel de *L'Univers*, le journal de Louis Veuillot, qui devient « une tribune pour populariser la liturgie

romaine, faire connaître les décisions de la Congrégation des rites, dénoncer les évêques récalcitrants » (p. 67). À partir de 1850, la pression du Saint-Siège s'accentue, et durant la seule année 1852, 14 diocèses français passent à la liturgie romaine : ils sont désormais 48 à l'avoir adoptée. D'où l'analyse de V. P.: « En moins de quinze années, les liturgies diocésaines françaises ont disparu : rupture cultuelle et culturelle méconnue qui implique une redéfinition complète des rapports avec Rome, mais aussi avec les autorités civiles » (p. 69). La disparition des liturgies diocésaines particulières suscite d'ailleurs l'inquiétude patrimoniale du ministère de l'Instruction publique, qui, en 1856, demande aux évêques d'adresser à la Bibliothèque impériale leurs exemplaires de bréviaires et de missels gallicans.

Appuyée sur le dépouillement d'une impressionnante documentation imprimée, judicieusement récapitulée en fin de volume, l'analyse de V. P. contribue au désenclavement d'une histoire de la question liturgique trop longtemps réduite au seul rang d'épiphénomène de l'affrontement entre gallicans et ultramontains : « L'âpreté et la durée de cette querelle d'Église illustrent l'importance de la question liturgique en France. Comme au temps de la Réforme, la liturgie constitue un moyen d'affirmation de la dissidence catholique [...], hostile à l'intransigeance doctrinale, à l'infaillibilité pontificale ou à la centralité romaine, qui se dote d'une liturgie propre souvent en langue vernaculaire » (p. 84). Il semble pourtant que Rome était en situation de l'emporter, puisque l'adoption de la liturgie romaine n'a en définitive provoqué aucun rejet majeur de la part des fidèles. Une fois achevée la lecture de la belle étude de V. P. s'impose la conviction que la querelle liturgique a certes été une polémique de savants atrabilaires qui poursuivaient le combat séculaire de l'ultramontanisme et du gallicanisme, mais que sans avoir été un débat véritablement commun à l'ensemble des fidèles, elle a été aussi le lieu de déplacements symboliques de très lourdes conséquences. En imposant une romanisation liturgique à l'entière catholicité, l'Église s'est encore une fois rendue étrangère au fait national. La question s'est dès lors posée de savoir si la réforme liturgique avait pu être l'une des causes de l'effondrement des terres de Chrétienté à la veille du concile Vatican II. Interrogation à quoi l'auteur se garde prudemment de répondre mais dont il permet assurément de mieux comprendre le contexte d'élaboration et la genèse historique du troublant surgissement. Complété d'abondantes et instructives pièces justificatives et d'un précieux glossaire, l'ouvrage de Vincent Petit ne suscite qu'un regret : l'absence d'une bibliographie générale en fin de volume, d'autant plus nécessaire que les études d'histoire liturgique sont rares.

AUTEURS

SYLVIO HERMANN DE FRANCESCHI

Université de Limoges.